

Inspection de l'Ehpad Oréadis - Synthèse

Une inspection sur site en janvier 2023

A la suite d'une réclamation transmise par la famille d'un résident, le directeur général de l'ARS et le président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes ont diligenté une inspection, inopinée, sur le site de l'Ehpad Oréadis de Nice le 24 janvier 2023.

L'EHPAD Oréadis est un établissement autorisé pour 24 lits en hébergement permanent, non habilités à l'aide sociale. Il est situé sur la commune de Nice.

Les constats réalisés lors de l'inspection laissent apparaître un EHPAD laissé à l'abandon, sans trio de gouvernance stable et avec une absence de médecin coordonnateur et infirmier coordonnateur. L'EHPAD a également été laissé plusieurs jours sans aucune direction.

Les personnels n'étaient pas accompagnés dans leurs pratiques ni encadrés ce qui conduisait à une prise en charge réalisée selon leurs moyens et habitudes sans qu'ils soient analysés ou remis en cause. L'absence d'organisation et d'encadrement présentait un risque pour la sécurité et la santé des résidents.

En termes de gestion des risques, les procédures n'étaient pas formalisées et aucune formation spécifique à la déclaration des événements indésirables n'était mise en œuvre pour sensibiliser le personnel. Cette absence de politique active de la gestion des risques était un frein à l'amélioration de la qualité de la prise en charge.

Des mesures immédiates prises à la suite de l'inspection

Au vu des constats réalisés par la mission d'inspection, le directeur général de l'ARS et le président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes ont émis le 31 janvier 2023, un courrier d'injonction immédiate de surseoir à toute nouvelle admission.

12 injonctions et 20 prescriptions ont ensuite été émises lors de la notification du rapport définitif.

Afin de vérifier la mise en œuvre des mesures correctives, un contrôle d'effectivité a été réalisé, sur site, le 30 octobre 2023. L'injonction de non-admission de nouveaux résidents a été levée le 25 janvier 2024.

L'établissement a, secondairement à l'inspection, changé de gestionnaire suite à la mise en liquidation judiciaire du groupe Médicharme.

Il a poursuivi la mise en place des mesures correctives. Au 23 juillet 2025, 2 prescriptions sont maintenues. Ces mesures font toujours l'objet d'un suivi par la délégation départementale et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes.